

Concepts à revoir ou à intégrer. Les mots de la diffusion

Normand Charbonneau

Introduction

Mon intervention¹ se développe selon deux axes dont le premier s'intéresse au concept et au terme de diffusion alors que le second aborde l'interrelation entre les changements sociaux et l'évolution de notre savoir-être et de nos relations avec les usager·ère·s.

Est-ce que « diffusion » est le terme juste ?

Faisons d'abord un survol de l'utilisation du terme « diffusion » en commençant en 1971 alors que Bernard Weilbrenner l'utilisait, dans un sens restreint limité aux archives sans inclure la gestion des documents, dans son article intitulé « L'exploitation et la diffusion des archives » publié dans la revue *Archives* (Weilbrenner, 1971).

Carol Couture et Jean-Yves Rousseau, avec la collaboration de Denise Péliissier, dans le chapitre sur la diffusion dans *Les archives au XX^e siècle*, étaient les premier·ère·s, en 1982, à donner au terme « diffusion » un sens embrassant toutes les activités destinées à accueillir les usager·ère·s des archives, à mettre en valeur ces dernières par la publication ou l'exposition et à stimuler l'intérêt par l'action culturelle ou éducative (Couture et al., 1982). En lui donnant ce sens englobant, sans toutefois définir spécifiquement le terme, nos collègues se démarquaient de l'univers des musées ou des autres pratiques archivistiques².

Les organisateur·rice·s du symposium ont utilisé, dans leur appel à propositions (**Annexe A**), une définition publiée en 1999 et dont je suis l'auteur. Elle englobe tous les efforts consentis par nos

1

Il s'agit de la conférence d'ouverture du 9^e symposium du GIRA.

2

Mentionnons *Le lexique de muséologie/Glossary of Museology* (Blanchet et Bernard, 1989) et *Concepts clés de la muséologie* (Desvallées et Mairesse, 2010). Ils font tous deux, les exemples similaires abondent dans d'autres publications, une séparation entre l'accès aux collections et les autres activités qui, au Québec, sous le terme générique de diffusion, permettent la communication et la valorisation des archives sans englober la gestion des documents.

institutions et leur personnel en matière de diffusion. Je me permettrai de la lire :

La diffusion est l'action de faire connaître, de mettre en valeur, de transmettre ou de rendre accessibles une ou des informations contenues dans des documents d'archives à des utilisateurs (personnes ou organismes) connus ou potentiels pour répondre à leurs besoins spécifiques. [Elle] comprend toutes les relations entretenues par le personnel du centre d'archives avec sa clientèle interne ou externe, et ce, aux trois âges des documents. (Charbonneau, 1999, p. 374)

Publiée en 1999, cette définition est marquée par le contexte de l'époque et présentait le défi, sous le terme générique de diffusion, d'inclure pour la première fois toutes les interactions avec les usager·ère·s internes et externes, tant en gestion des documents qu'en archives.

Je crois que l'approche intégratrice est toujours l'avenue à emprunter, mais peut-être faudrait-il trouver un terme favorisant un consensus plus large.

Ainsi, nos collègues de la francophonie, dans le contexte des archives, utilisent généralement les mots communication et valorisation pour désigner les activités que nous, au Québec, regroupons sous le terme diffusion (Direction des archives de France, 2002).

« Diffusion » est-il le terme juste ? À mon sens et à titre d'exemples :

- implanter un programme de gestion des documents dans une unité administrative, c'est avoir une relation avec des usager·ère·s internes;
- donner accès à des documents dans des archives municipales, c'est avoir une relation avec des usager·ère·s externes;
- développer l'enrichissement de la description grâce à la contribution des usager·ère·s, c'est avoir une relation avec des usager·ère·s externes;
- former ou sensibiliser des employé·e·s aux bonnes pratiques en gestion des documents, c'est avoir une relation avec des usager·ère·s internes;
- analyser des documents en vue de répondre à une demande d'accès à l'information, c'est avoir une relation avec des usager·ère·s externes et internes;
- élaborer des procédures de gestion des documents, c'est avoir une relation avec des usager·ère·s internes puisque ce doit être fait avec elleux.

Rappelons que l'archivistique québécoise, plus que d'autres pratiques nationales, cherche à intégrer la gestion des documents et celles des archives dans cette notion de continuum que nous avons à cœur. Peut-être que l'impact terminologique de cette intégration crée l'inconfort exprimé par certain·e·s qui, au fil des ans, me l'ont manifesté.

Mais il convient de survoler les termes, moins opérationnels, moins associés au savoir-faire³ et plus au savoir-être⁴ qui sont apparus depuis 1999 et qui témoignent d'un contexte ayant beaucoup évolué.

Quelques-uns de ces nouveaux mots sont relatifs au contexte, d'autres à l'impact sur nos pratiques et sur nos relations avec nos usager·ère·s.

Actions collectives

Le premier de ces nouveaux mots de contexte est « actions collectives », qui sont permises dans l'ensemble du Canada depuis une décision de la Cour suprême en 2001⁵ et qui sont une procédure juridique permettant à une personne d'intenter une action en justice au nom de ceux qui se trouvent dans une situation similaire à la sienne. Il est difficile de dresser une liste des actions collectives qui ont fait ou font un usage « lourd » des documents administratifs et des archives. Je me permettrai tout de même de mentionner quelques exemples canadiens :

- discrimination envers des fonctionnaires noir·e·s à qui se sont vu·e·s refuser des opportunités ou des avantages dans la fonction publique fédérale;
- discrimination et harcèlement subis par des femmes membres et des employées civiles de la Gendarmerie royale du Canada;
- purge LGBT dont ont été victimes les membres de ces communautés au sein des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada;

3

« Compétence acquise dans un ou plusieurs domaines de spécialité, précisément évaluable et transmissible, mise en œuvre dans un milieu professionnel. » (France Terme, 2016)

4

« Capacité d'un individu à adopter un comportement adapté à son milieu de travail. » (France Terme, 2016)

5

Voir Zakaib et Saint-Onge (2020, p. 3). Les provinces et territoires du Canada peuvent accepter des recours en actions collectives depuis une décision de la Cour suprême en 2001. Le Québec avait été la première province à les accueillir en 1978.

- enfants autochtones ayant subi des préjudices en raison, entre autres, du programme d'assimilation culturelle mené par le gouvernement du Canada avec le soutien de certaines communautés religieuses :
 - o ayant été retiré·e·s de leurs communautés et placé·e·s dans des « internats » (les pensionnats autochtones),
 - o ayant fréquenté les écoles autochtones dans les communautés (« *Day Schools* »).
- enfants autochtones victimes de la rafle des années 1960 (« *Sixty Scoop* ») qui a mené à un retrait de leur milieu familial et à leur adoption dans des familles non autochtones sous prétexte que leurs familles connaissaient des problèmes sociaux;
- les compagnies de tabac qui ont caché les effets nocifs du tabagisme à leur clientèle;
- orphelin·e·s de Duplessis interné·e·s dans des hôpitaux psychiatriques du Québec;
- arrestations abusives de manifestant·e·s par le Service de police de la Ville de Montréal;
- et combien d'autres...

Ce sont plusieurs centaines de milliers de citoyen·ne·s, de même que les membres de leurs familles et de leurs communautés, qui recherchent et découvrent les documents qu'ils devront produire à la cour afin de faire valoir leurs droits. C'est un raz-de-marée dont l'impact est organisationnel puisque les institutions obtiennent rarement des ressources supplémentaires pour composer avec cet afflux⁶.

Réconciliation

Il en est de même pour les démarches de réconciliation. Généralement utilisé dans le contexte autochtone, ce mot est aussi applicable aux communautés marginalisées, racisées ou sujettes à des décisions qui les ont soumises aux dictats d'administrations souvent discriminatoires.

La Commission de vérité et réconciliation du Canada définit ainsi la « réconciliation » :

[C'est] un processus de longue haleine pour établir et maintenir des relations respectueuses. Une partie essentielle de ce processus consiste à réparer le lien de confiance en faisant des excuses, en offrant une réparation individuelle et collective, et en poursuivant avec des gestes

concrets qui démontrent un changement sociétal réel.
(2015, p. 124)

Cette volonté de réconciliation a conduit certaines communautés à faire pression sur leur gouvernement ou sur les gouvernements des ancien·ne·s colonisateur·rice·s pour qu'ils reconnaissent que des torts ont été commis. Citons quelques cas :

- les pays, avec des intentions et des succès divers, qui ont présenté des excuses pour les actes commis pendant leur période coloniale; mentionnons le Canada (envers ses populations autochtones), la Belgique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Allemagne et bien d'autres;
- les cas de stérilisation forcée de femmes autochtones ou appartenant à des minorités culturelles au Canada, aux États-Unis, au Groenland, en Suède, au Pérou, en Roumanie, etc.;
- les excuses du gouvernement écossais aux femmes qui ont été forcées de donner leurs enfants à l'adoption;
- la quête des habitant·e·s de l'île de Diego Garcia dans l'océan Indien afin que soit reconnu le fait qu'ils ont été expulsé·e·s de leur île afin qu'y soit installée une base militaire américaine;
- l'accord signé en 2021 entre le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et la communauté juive sur les questions non résolues relatives aux spoliations de biens juifs liées à la Shoah;
- la nouvelle loi espagnole sur la citoyenneté, qui permet aux Espagnols qui ont dû partir sous la dictature franquiste de récupérer leur citoyenneté espagnole;
- le gouvernement français, qui a exprimé en 2022 sa volonté de faire la lumière sur le rôle de la France au Cameroun entre 1945 et 1971 et prenait l'engagement d'ouvrir intégralement les archives françaises;
- le débat en cours sur la compensation des descendants d'ancêtres réduits en esclavage dans de nombreux pays ou leurs anciennes colonies tels les États-Unis, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

La plupart de ces affaires ou de ces procédures, lorsque la réparation des victimes est décidée, seront lourdes en termes d'utilisation des documents. La réconciliation et les actions collectives témoignent, entre autres, de l'acceptation du fait que nos sociétés ont posé des gestes racistes, discriminatoires et assimilateurs et cherchent, en apparence tout au moins, à reconnaître la diversité de notre tissu social et la volonté de devenir une société inclusive.

Diversité et inclusion

Le Centre canadien pour la diversité et l'inclusion définit ainsi ces termes :

La diversité est l'éventail de dimensions, de qualités, de caractéristiques uniques que nous possédons tou·te·s, et du mélange qui existe dans tout groupe de personnes. La race, l'ethnicité, l'âge, le genre, l'orientation sexuelle, les croyances religieuses, le statut économique, les capacités physiques, les expériences de vie et d'autres perspectives peuvent former la diversité individuelle. La diversité est un fait, l'inclusion est un choix. (2022, p. 9)

Pour y parvenir, en amont des politiques et des protocoles appropriés, il importe de développer nos compétences culturelles qui limiteront l'impact de nos préjugés puisque l'inclusion est d'abord un geste personnel. C'est, comme l'indique la définition, un choix, notre choix.

Émotion

Nos milieux professionnels ont traditionnellement prétendu à une vertueuse neutralité alors que nous avons toujours parlé avec émotion de notre travail, des documents dont nous avons la garde et de leurs usages.

Au cours des années 2010, la réflexion amorcée par Yvon Lemay a changé la situation. Yvon, Anne Klein et leurs collaborateur·rice·s écrivaient dans un numéro thématique d'*Archives* que « les archives n'ont pas uniquement la capacité de prouver, de témoigner ou d'informer, elles ont aussi le pouvoir de nous émouvoir, de susciter des émotions les plus variées » (2012-2013, p. 91).

Ces recherches ont crédibilisé un regard moins opérationnel sur la profession et ont ouvert des portes vers le savoir-être.

Karel Velle disait, en 2021 :

Les archives illustrent non seulement l'histoire des autorités laïques et religieuses, mais aussi celle des individus et de la vie quotidienne. Les archives ne sont pas qu'une source d'émotion; la confrontation avec les témoignages du passé, des victimes de la guerre, de la colonisation, des crimes, peut souvent conduire à la tension, à la tristesse, à la colère, à l'incompréhension.

Les démarches évoquées et l'acceptation de l'émotion que génèrent les documents et les archives peuvent avoir un impact traumatisant, pour les collègues qui servent ces clientèles, mais aussi pour les usager·ère·s.

Traumatisme

Dans un blogue publié par l'Association of Canadian Archivists, Katherine Schlesinger écrit au sujet du traumatisme :

Les archives regorgent de documents traumatisants, décrivant les épreuves subies par des individus, des familles ou des communautés, qui sont parfois les parents directs ou les ancêtres des personnes souhaitant accéder à ces documents. [...] Cependant, ils sont le plus souvent associés à des collections de documents sur les violences policières, le terrorisme d'État ou les abus de pouvoir systématiques de la société, tels que l'esclavage et les séparations forcées de familles. [...] La consultation répétée de documents qui témoignent d'un traumatisme peut susciter une réaction émotionnelle puissante chez l'archiviste et l'utilisateur, entraînant de graves troubles mentaux, notamment des traumatismes. (2022, notre traduction)

La réflexion sur l'impact traumatisant des archives sur les gestionnaires de documents, les archivistes et les usager·ère·s a été initiée en Australie dans le contexte de la reconnaissance des abus infligés aux *Lost [ou Stolen] Generations*, de jeunes aborigènes et insulaires du détroit de Torres retiré·e·s, entre 1905 et la fin des années 1960, de leurs familles et de leurs communautés pour être acculturé·e·s et occidentalisé·e·s.

Les recherches faites dans ce contexte ont amené des collègues australien·ne·s, particulièrement celles et ceux de la Monash University de Melbourne⁷, à s'interroger sur l'impact traumatisant que les documents et les archives pouvaient avoir sur le personnel des services de gestion des documents et des archives de même que sur les usager·ère·s. Je soulignerai que cette notion d'impact traumatisant a été appliquée initialement aux autochtones, mais qu'elle a une portée plus large qui concerne aussi toutes les communautés marginalisées, racisées ou victimes d'excès ou d'inconduites de toutes sortes.

Je terminerai ce passage en citant de récents appels à candidatures visant à combler des postes en accès à l'information et en protection des renseignements personnels (AIPRP) à Bibliothèque et Archives Canada (BAC) :

BAC soutient une approche tenant compte des traumatismes dans le cadre de sa fonction d'AIPRP, la

7

Je recommande fortement l'article de Wright et Laurent (2021).

sensibilité et la connaissance de la situation étant des valeurs fondamentales lorsqu'il s'agit de répondre à des demandeurs qui pourraient potentiellement vivre des émotions traumatisantes en fonction du contexte de leur demande [...] BAC soutient ses employés en leur offrant une formation sur le traumatisme indirect⁸.

L'ajout d'un tel passage dans un affichage de poste témoigne de la prise en considération de l'impact de cette problématique dans nos institutions, cela devrait servir d'exemple.

Ce contexte évolutif, la prise en considération de l'impact des documents et des archives en termes d'émotion et de traumatisme, amène forcément des changements à nos pratiques et à notre développement professionnel. Il en est ainsi pour nos compétences culturelles.

Compétences culturelles

L'appel à l'action 57 du rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada demande :

[Que les] gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de même [que les] administrations municipales [...] s'assure[nt] que les fonctionnaires [reçoivent] une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme. (2012, p. 8)

Encore une fois, cet appel s'applique plus largement qu'au contexte qui a amené sa rédaction.

Cette démarche prépare le personnel affecté aux relations avec les usager·ère·s à comprendre le contexte dans lequel les demandes sont formulées, à travailler dans un environnement potentiellement traumatisant et à utiliser la dose nécessaire d'empathie. Il s'agit d'un changement de cap dans une société où les préjugés existent et où le racisme systémique prévaut, quoi qu'en pensent certain·e·s, dans notre Belle Province.

Processus culturellement appropriés

Un corollaire de ces compétences culturelles est l'adaptation de nos processus afin qu'ils soient culturellement appropriés. Je ne parle pas seulement des activités liées aux relations avec les usager·ère·s, mais bien de l'ensemble de nos processus, incluant le recrutement des ressources humaines, l'acquisition, la description, l'indexation et la préservation, afin de les « décoloniser », puisqu'il est inévitable que des générations de gestionnaires de documents et d'archivistes aient coloré leurs processus d'une culture eurocentrique et des valeurs de leur époque.

Certaines institutions sont déjà engagées sur cette voie, mentionnons Bibliothèque et Archives Canada qui effectue un travail exemplaire. L'institution a entrepris la révision de ses politiques et de ses processus en ce sens, en commençant par la fonction de description. Elle est l'objet de l'attention soutenue de certains milieux⁹, démontrant l'intérêt pour ces questions. La National Archives and Records Administration, aux États-Unis, s'est engagée à modifier les descriptions contenant des termes inappropriés. Le ministère fédéral de l'Intérieur des États-Unis et certains de ses équivalents au niveau des États américains modifient les noms de lieux pour refléter le changement culturel en cours. Aotearoa-Nouvelle-Zélande a ouvert la voie en la matière et est un excellent, peut-être le meilleur, exemple. C'est également le cas dans certaines anciennes juridictions coloniales, notamment les Pays-Bas, tant dans le domaine des archives que dans celui des musées.

Décolonisation

Des collègues de la Victoria University à Wellington en Aotearoa-Nouvelle-Zélande définissent ainsi la décolonisation :

C'est le processus par lequel une population autochtone peut renouer avec son identité et mieux contrôler le développement de sa nation. Cela nécessite un changement non seulement dans les actions entreprises, mais aussi dans la manière de penser. Ce processus peut avoir des résultats positifs non seulement pour la population autochtone, mais aussi pour l'ensemble de la communauté. (s. d., p. 1, notre traduction)

Cet appel s'applique plus largement qu'au contexte qui a amené sa rédaction puisqu'il s'agit de sortir de la logique où le groupe au pouvoir étouffe l'expression des différences, qu'elles soient fondées, par exemple, sur la culture, la spiritualité, la couleur de la peau ou les distinctions de genres.

Expérience usager·ère·s (« *User Experience* »)

Est-ce que, dans le cadre de nos activités et dans celui de l'élaboration de nos processus, nous prenons en considération d'une manière structurée l'expérience usager·ère·s que Wikipédia¹⁰ définit comme « la qualité du vécu de l'utilisateur dans des environnements numériques ou physiques » ? Développé d'abord dans le contexte de l'ergonomie des logiciels, ce concept s'est imposé dans les institutions culturelles où l'expérience de l'usager·ère, sa perception des services qui lui sont rendus et des messages qu'il reçoit, leur utilisabilité, leur qualité, son interaction avec l'institution, son parcours en ligne ou sur place sont au cœur du design, de l'évaluation et de l'évolution de leurs services et, conséquemment, de leur relation avec les usager·ère·s, tou·te·s les usager·ère·s quels que soient leurs caractéristiques et besoins.

Consultation

Plusieurs des termes proposés sont indissociables de la consultation de nos milieux. Ce ne doit pas être une corvée, mais un moyen de parvenir à une relation avec les usager·ère·s en s'appuyant sur l'humilité et une réelle ouverture à l'autre, à ses besoins et à ses caractéristiques. Je me permettrai d'ajouter que consulter « pour vrai », c'est se mettre en danger et risquer que nos scénarios soient déconstruits.

C'est, conséquemment, un moyen qui permet de raffermir nos services, l'expérience de nos usager·ère·s et la relation que nous entretenons avec elleux tout en enrichissant les collègues qui y participent. Chaque démarche de consultation devient une occasion d'apprentissage.

Ces consultations peuvent être ponctuelles selon les projets en développement ou en continu lorsqu'un comité consultatif est créé. Dans un cas comme dans l'autre, les personnes ou groupes

10

Wikipédia définit « l'expérience utilisateurs », d'autres organisations utilisent plutôt le terme « expérience usagers » que je privilégie, voir https://fr.wikipedia.org/wiki/Exp%C3%A9rience_utilisateur

consultés doivent être représentatifs du milieu dans lequel l'institution agit ou qui sont concernés par les projets.

Conclusion

Revenons maintenant au terme de diffusion. Vous aurez remarqué que je ne l'ai pas utilisé au cours de cet exposé, lui préférant l'expression « relations avec les usager·ère·s »¹¹.

Cette expression a l'avantage d'insister sur le cœur de la fonction, soit sur la relation et l'interaction avec les usager·ère·s fondées sur le savoir-être et son pendant opérationnel, le savoir-faire.

Je crois que notre communauté professionnelle doit trouver sa zone de confort et renouveler sa terminologie, s'il y a lieu.

Mais auparavant, reconnaissons que notre société est plus sensible à l'impact des torts causés à certaines communautés et que cela influence nos pratiques professionnelles puisque les termes que nous venons d'explorer témoignent d'un changement sociétal profond.

Nos institutions doivent favoriser le développement de ce savoir-être qui est si important dans nos relations avec nos usager·ère·s et ne pas craindre de moduler leurs approches pour mieux les servir, puisqu'il est impossible qu'un « *one size fit all* ».

Le·a gestionnaire de documents ou l'archiviste émotif·ve, empathique, préoccupé·e par l'impact parfois traumatisant des documents sur ellui-même et sur les usager·ère·s externes et internes, doit posséder les compétences culturelles et l'intelligence émotionnelle qui lui permettront de composer avec la réalité d'une société diversifiée aspirant à la réconciliation et à l'inclusion.

Que nous le voulions ou non, nous sommes des acteur·rice·s de soutien important·e·s dans les changements sociaux que j'ai évoqués puisqu'ils sont intimement liés aux documents dont nous sommes les gardien·ne·s.

Aussi bien le reconnaître et s'y préparer, puisqu'en fin de compte, c'est une question de justice et de droits de la personne.

11

Relations avec les usager·ère·s : fonction archivistique qui englobe toutes les interactions du personnel d'un service de gestion des documents ou d'un centre d'archives avec ses clientèles internes ou externes, actuelles ou potentielles.

Bibliographie

- Blanchet, J. et Bernard, Y. (1989). *Le lexique de muséologie/Glossary of Museology* (Bulletin de terminologie/Terminology Bulletin, 188). Approvisionnement et Services Canada.
https://publications.gc.ca/collections/collection_2014/tpsgc-pwgsc/S52-2-188.pdf
- Centre canadien pour la diversité et l'inclusion. (2022, janvier). *Glossaire des termes. Un outil de référence*.
<https://web.archive.org/web/20220108001238/https://ccdi.ca/media/3151/ccdi-glossary-of-terms-fr.pdf>
- Charbonneau, N. (1999). La diffusion. Dans C. Couture (dir.), *Les fonctions de l'archivistique contemporaine* (p. 373-428). Presses de l'Université du Québec.
- Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2012). *Appels à l'action*. https://nctr.ca/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels_a_l-Action_French.pdf
- Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2015). *Ce que nous avons retenu : Les principes de la vérité et de la réconciliation*.
http://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/2-Principes_de_la_verite_et_de_la_reconciliation.pdf
- Couture, C., Rousseau, J.-Y. et Pélissier, D. (1982). Partie III : Chapitre 6. La diffusion. Dans C. Couture et J.-Y. Rousseau (dir.), *Les archives au XX^e siècle : une réponse aux besoins de l'administration et de la recherche* (p. 257–265). Université de Montréal, Secrétariat général, Service des archives.
- Desvallées, A. et Mairesse, F. (dir). (2010). *Concepts clés de la muséologie*. Armand Colin.
<https://www.slideshare.net/EmilFlorescu/desvallees-concepts-cles-de-museologie>
- Direction des archives de France. (2002). *Dictionnaire de terminologie archivistique* (mise en forme par les Archives départementales du Nord, 2007).
<https://francearchives.gouv.fr/file/4f717e37a1befe4b17f58633cbc6bcf54f8199b4/dictionnaire-de-terminologie-archivistique.pdf>
- Expérience utilisateur. (2023, 29 mars). Dans *Wikipédia*.
https://fr.wikipedia.org/wiki/Exp%C3%A9rience_utilisateur
- France Terme. (2016, 5 août). *Savoir-être professionnel* [Journal officiel]. Ministère de la Culture.
<https://www.culture.fr/FranceTerme/terme/ECON1393>
- France Terme. (2016, 5 août). *Savoir-faire professionnel* [Journal officiel]. Ministère de la Culture.
<https://www.culture.fr/franceterme/terme/ECON1394>

- Gallant, J. (2020, 14 octobre). Heritage Minister in no Hurry to Update Profiles that Ignore Prime Ministers' Racist Policies. *Toronto Star*. <https://www.thestar.com/news/canada/2020/10/14/heritage-minister-in-no-hurry-to-update-profiles-that-ignore-prime-ministers-racist-policies.html>
- Lemay, Y., Klein, A. et al. (2012-2013). Les archives et l'émotion : un atelier d'exploration et d'échanges. *Archives*, 44(2), 91-109. https://www.archivistes.gc.ca/revuearchives/vol44_2/44_2_lemay_klein.pdf
- Schlesinger, K. (2022, 6 décembre). Trauma-Informed Archives: Preparing the Next Generation of People-Centred Archivists. *Association of Canadian Archivists*. <https://archivists.ca/Blog/13015427>
- Velle, K. (2021, 11 juin). *Les archives sont essentielles!* *Archives, politique et citoyen* [communication orale]. 10^e Journée des archivistes luxembourgeois, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- Victoria University of Wellington. (s. d.). *Decolonizing our Cities* (A Victoria University of Wellington Science Teaching Resource). <https://unesco.org.nz/assets/general/imagining-decolonised-cities.pdf>
- Weilbrenner, B. (1971). L'exploitation et la diffusion des archives. *Archives*, 3(2), 12–15.
- Wright, K. et Laurent, N. (2021). Safety, Collaboration and Empowerment. Trauma-Informed Archival Practice. *Archivaria*, (91), 38-73. <https://doi.org/10.7202/1078465ar>
- Zakaib, G. et Saint-Onge, J. (2020, 4 juin). A Summary of Canadian Class Action Procedure and Developments. *Borden Ladner Gervais LLP* ("BLG"). <https://www.blg.com/en/insights/2020/06/A-Summary-of-Canadian-Class-Action-Procedure-and-Developments>